

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ILLFURTH DU LUNDI 29 JUIN 2015 A 20 HEURES

Sous la présidence de **Monsieur Christian SUTTER, Maire d'ILLFURTH**

## Présents :

Messieurs et Mesdames : **Benoît GOEPFERT , Danielle BUHLER , Fabienne BAMOND, Bernard GANSER , Jean WEISENHORN , Jean KLEIBER, , Bertrand MARCONNET, Renée SIMON, Francis BOCHENEK, Christian SCHIRLIN, Régine DOLLE, Véronique GEHIN, Benoît WOLF, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Christine BERNARD, Anne-Catherine SCHOENIG, Emilie ERISMANN, Myriam TOLLINI/SUTTER, Pierre GANSER**

## Absents excusés et ont donné procuration :

Messieurs et Mesdames : **Pierre Paul KIENTZ** à Francis BOCHENEK, **Carine TSCHIEMBER** à Fabienne BAMOND

Secrétaire de séance : Madame Andrée HORN

---oOo---

La majorité des membres en fonction étant présents, les délibérations du conseil municipal sont valables.

Monsieur Benoît GOEPFERT, 1<sup>er</sup> adjoint au maire ouvre la séance à 20 heures, en l'absence de monsieur le maire retenu à Altkirch, en souhaitant la bienvenue aux membres présents et au public toujours fidèle. Il précise que le maire lui a donné procuration le temps de son absence.

---oOo---

## **Ordre du jour**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 09 février 2015
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2015
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2015
- 4) FINANCES
  - a) Attribution complémentaire de subventions
  - b) Bilan du 1<sup>er</sup> semestre
  - c) Emprunt passé auprès du Crédit Mutuel
- 5) BATIMENT CŒUR D'ILLFURTH
  - a) avancement des travaux
  - b) acquisition du local « Carrefour »
  - c) bibliothèque
- 6) ACTIVITES PERI EDUCATIVES
  - a) P.E.D.T.
  - b) intégration au dispositif de la communauté de communes
- 7) DROIT DES SOLS : convention régissant le service commun d'instruction des autorisations

- 8) **RAPPORT ANNUEL 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau**
- 9) **DIVERS**
  - a) projet de bornes électriques
  - b) déjections canines
  - c) séminaire

---oOo---

### **1) Approbation du procès-verbal de la séance du 09 février 2015**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 février 2015 a déjà été approuvé lors de la séance du 11 mai 2015.

---oOo---

### **2) Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2015**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 mars 2015 est approuvé à l'unanimité et signé par tous les conseillers présents.

---oOo---

### **3) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2015**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 avril 2015 est approuvé à l'unanimité et signé par tous les conseillers présents.

---oOo---

## **4) FINANCES**

### **a) Attribution complémentaire de subventions**

Un groupe de trois élèves de terminale S du lycée Henner d'Altkirch dont un Illfurthois a obtenu le premier prix du concours national C.Génial 2015, devant plus de 130 projets lycées et 340 projets-collèges. Ils ont élaboré une contrebasse de la taille d'un ukulélé.

Ce groupe va représenter le lycée d'Altkirch et la France au concours international CASTIC à Hong-Kong en août prochain. La plupart des frais est pris en charge, pour les élèves, par la délégation française et le lycée Henner. Le financement du transport de leur professeur de physique-chimie n'est pas pris en compte, aussi le groupe fait appel aux collectivités.

La municipalité a décidé l'octroi d'une subvention de 100 €.

## **Délibération : VOTE DE SUBVENTIONS**

**Vu** le code général des collectivités locales

**Vu** le crédit restant à affecter de 2 159 € - article 6574 du budget 2015

**Vu** la demande de trois élèves de terminale S du Lycée Jean Jacques Henner d'Altkirch pour financer les frais de transport à Hong-Kong du professeur de physique-chimie

Après délibération

### **Le Conseil municipal**

Madame Fabienne BAMOND ne participe pas au vote

**Pour** 22

**Contre** 0

**Abstention** 0

**DECIDE** d'accorder une subvention de 100 € (cent euros) à l'association ASSOS JJH du lycée Henner d'Altkirch, pour financer les frais de transport du professeur de physique-chimie

**PREND** acte qu'il reste un crédit de 2 059 € à affecter.

### **b) Bilan du 1<sup>er</sup> semestre 2015**

Monsieur Jean WEISENHORN, vice-président de la commission des finances et monsieur Bertrand MARCONNET, rapporteur, dressent un rapide bilan de la réunion du 17 juin dernier. Aucune dérive n'a été constatée au niveau du budget.

### **c) Emprunt passé auprès du Crédit Mutuel**

#### **Compte rendu de la décision du maire n° 1 de juin**

Un emprunt a été souscrit auprès du Crédit Mutuel d'Illfurth pour un montant de 350 000 €

Au taux fixe de 1.59 % sur une durée de 15 ans. Echéances constantes trimestrielles.

Cet emprunt permettra de réduire la ligne de trésorerie.

#### **Compte rendu de la décision du maire n°2 de juin**

Au budget principal, il a été inscrit 408 903.23 € en dépenses imprévues d'investissement qui représente l'excédent entre les recettes prévues et les dépenses prévues.

Or, le montant est limité à 7.50 % des dépenses prévisionnelles de la section d'investissement.

Le budget a été modifié comme suit :

Chapitre 020 – dépenses imprévues d'investissement	137 103.23 €
Article 2313 – opération Bibliothèque -	+ 100 000.00 €
Article 2315 – opération parking RFF	+ 171 800.00 €

Arrivée du maire qui prend la présidence de la séance.

#### **d) Ecole élémentaire - travaux**

Lors du conseil du 13 avril, il a été inscrit 10 000 € pour les travaux de réfection des sanitaires de l'école élémentaire. Lors du démontage d'un WC, il a été constaté que toute l'installation ainsi que l'isolation étaient à refaire. Les travaux initialement prévus en régie seront effectués par des entreprises. L'entreprise MARTELLO a estimé les travaux d'isolation à 5 147.11 € ttc. La fourniture et la pose du carrelage sont estimées à 1 266.72 € ttc par l'entreprise MULTISOLS.

Le sol de la classe 4 de l'école élémentaire est en très mauvais état. Des dalles sont manquantes, cassées ou se soulèvent provoquant des chutes. Différentes entreprises ont été contactées. L'entreprise MULTISOLS, la mieux disante, actuellement sur la commune, nous propose la fourniture et pose de dalles emboîtables pour un montant hors taxe de 4 188 €. Le maire demande d'inscrire un crédit de 5 100 € pour permettre de financer ces travaux.

#### **Délibération : Ecole élémentaire - travaux**

**Vu** la délibération du 13 avril 2015 décidant la remise à neuf des sanitaires de l'école élémentaire et votant un crédit de 10 000 €

**Vu** les travaux prévus à l'école élémentaire, à savoir :

- Sanitaire - Hoffstetter 7 662.75 € TTC
- Isolation – Martello 5 147.11 € TTC
- Carrelage – Multisols 1 266.72 € TTC
- Revêtement de sols (classe 4) 5 100.00 € TTC
- Soit un total de 19 176.58 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité

**Vote** un crédit complémentaire de 10 000 € à l'article 2313.29 école élémentaire à prélever de l'article 2313.39 bibliothèque

**Modifie** le budget d'investissement, dépenses, tel que :

Article 2313.29 – Ecole élémentaire	10 000 €	- + 10 000 €	=	20 000 €
Article 2313.39 – Bibliothèque	315 000 €	- 10 000 €	=	305 000 €

---oOo---

## **5) BATIMENT COEUR D'ILLFURTH**

### **a) Avancement des travaux**

Les travaux des locaux destinés au fromager ont démarré le 15 juin dernier.

Les marchés ont été attribués à :

- lot plâtrerie-faux plafonds-menuiserie intérieur à l'entreprise MARTELLO pour 14 309.46 € TTC, (estimé à 17 036.40 € TTC)
- lot électricité-ventilation-chauffage à l'entreprise SGIE pour 21 416.60 € TTC (estimé à 26 880 € TTC)
- lot sanitaire à l'entreprise Hoffstetter pour 3 590.40 € TTC (estimé à 5 820 € TTC).

Pour ces trois lots estimés à 49 750 € TTC, les marchés ont été attribués pour 39 350 € TTC.

Monsieur Marc LAURENT souhaiterait ouvrir son commerce en octobre prochain. Son bail prévoira un loyer mensuel hors taxes de 850 € avec en option l'acquisition du bien.

### **b) Acquisition du local Carrefour**

Le local a été payé, soit 576 000 €, à la SEMHA le 25 juin 2015.

Le Carrefour a ouvert le 24 juin. Le prix moyen escompté d'un panier est de 15 à 20 €.

Les places de parking, comprises dans le règlement du syndic et affectées aux commerces vont être numérotées et matérialisées prochainement. La faisabilité d'un chemin piétonnier, dans la zone de livraison, va être étudiée.

La deuxième phase des travaux sera étudiée lorsqu'il ne restera que trois appartements en vente.

### **c) Bibliothèque municipale**

La commission projet structurant et la commission culture se réuniront le lundi 6 juillet prochain à 19 heures. Le point essentiel sera la validation des travaux d'aménagement de la bibliothèque

---oOo---

## **6) ACTIVITES PERI EDUCATIVES**

### **a) P.E.D.T.**

Chaque conseiller a été destinataire du projet éducatif territorial (P.E.D.T.) établi par la communauté de communes du secteur d'Illfurth. Ce document permet de bénéficier de l'aide de l'état sous forme de soutien à l'organisation des activités péri éducatives.

Pour l'année scolaire 2014/2015, la commune a perçu de l'Etat 11 500 € (50 € par enfant scolarisé).

## **b) Intégration au dispositif de la Communauté de Communes du Secteur d'Ilfurth**

Dans la séance du 11 mai dernier, le conseil a donné un accord de principe pour le transfert des activités péri-éducatives à la CCSI, sous réserve de conditions tarifaires.

La CCSI propose des activités tous les jours alors que la commune n'en proposait que les mardis pour les élèves de l'école élémentaire et les jeudis pour ceux de l'école maternelle.

Lors du dispositif mis en place par la commune, les familles participaient aux frais à hauteur de 1 € par séance.

La CCSI n'a pas été en mesure de nous proposer un tarif équivalent à notre offre. Les tarifs de la CCSI sont applicables sur tout le territoire. Si la CCSI applique un tarif à 1 €, elle aura une perte de 16 000 €.

Si la commune intègre le dispositif de la CCSI, le prix moyen payé par les familles sera de 2.40 €

Il est proposé au conseil de prendre en charge une partie du coût pour ramener le prix à un montant proche de celui pratiqué par la commune, mais uniquement à raison d'un créneau par semaine et par enfant :

- soit la commune prend en charge 1 € et la famille 1.40 €
- soit la commune prend en charge 1.40 € et la famille 1 €

Le financement complémentaire de la commune à la CCSI serait de :

1 € x 36 semaines x 70 élèves (moyenne des participants)      2 520 €

Ou

1.40 € X 36 semaines x 70 élèves                                      3 528 €

### **Délibération : Activités péri-éducatives**

**Vu** le projet éducatif territorial établi par la communauté de communes du secteur d'Ilfurth

**Vu** les activités proposées par la CCSI

**Après** délibération,

**Le conseil municipal**

**Pour                23**

**Contre            0**

**Abstention      0**

**Décide** d'intégrer pour l'année 2015/2016 le dispositif proposé par la CCSI

**Décide** de reverser à la CCSI le fonds de soutien

**Décide** de financer à hauteur de 1 €, (un euro), un créneau d'activité par semaine et par enfant.

---oOo---

## 7) DROIT DES SOLS

### Convention régissant le service commun d'instruction des autorisations

Le service sera assuré par Madame Sylvie REICHEL, agent géré par la CCSI.

L'assiette de remboursement de la commune comprend :

- Le traitement indiciaire brut et le régime indemnitaire
- La participation de la CCSI au titre de la garantie prévoyance
- La participation au CNAS
- Les frais liés au matériel informatique, logiciel, maintenance, à l'utilisation des locaux du quartier Plessier.

Les frais de fonctionnement sont refacturés en fonction du nombre d'actes instruits :

- Un permis de construire équivaut à un acte
- Un permis de construire faisant l'objet d'une majoration du délai d'instruction équivaut à 1.5 acte
- Un permis d'aménager équivaut à 2.5 actes
- Un certificat d'urbanisme informatif équivaut à 0.5 acte
- Un certificat d'urbanisme opérationnel équivaut à 0.75 acte
- Une déclaration préalable équivaut à 0.5 acte
- Un permis de démolir équivaut à 0.5 acte.

La commune continuera d'instruire les certificats d'urbanisme informatifs et les déclarations préalables concernant le ravalement de façades, les clôtures.

Cette convention est conclue pour une période de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Le maire rappelle que la communauté de communes et les communes membres ont décidé, pour l'instruction des autorisations de droit des sols, de créer un service commun, conformément à l'article L.5211-4-2 du code général des collectivités territoriales.

En vertu de cet article, les effets de ce service commun sont gérés par convention entre la communauté de communes et les communes membres.

Le maire rappelle que le service ADS (autorisation droits des sols) n'est plus financé par l'Etat et que ce service coutera à la commune environ 8 000 €.

### **Délibération : Approbation de la convention régissant le service commun d'instruction des autorisations du droit des sols**

VU l'article L.5211-4-2 du code général des collectivités territoriales

VU sa délibération du 23 mars 2015 portant création d'un service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols avec la communauté de communes

**Après** en avoir délibéré

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**APPROUVE** les termes de la convention régissant le service communal d'instruction des autorisations du droit des sols, tels que présentés par le maire

**AUTORISE** le maire à signer cette convention ainsi que tous actes s'y rapportant.

## **8) RAPPORT ANNUEL 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau**

Chaque conseiller a été destinataire du rapport.

Monsieur Benoit GOEPFERT, délégué du Syndicat des Eaux de Heimsbrunn et environs commente ce rapport.

Le nombre d'abonnés est de 5 132 en 2014 – 5 049 en 2013  
Volume vendu en m<sup>3</sup> : 771 005 en 2014 - 660 480 en 2013

Les données pour notre commune :  
2556 habitants dont 836 abonnés (816 en 2013)  
Volume vendu en m<sup>3</sup> de 130 030 (101 679 en 2013)

Travaux effectués en 2014 par le syndicat des eaux de Heimsbrunn et environs sur la commune :  
Route de Mulhouse 1<sup>ère</sup> tranche pour 19 468.62 €  
Route de Mulhouse 2<sup>e</sup> tranche pour 106 630.73 €

118 litres sont consommés en moyenne par jour et par personne  
Le prix moyen du m<sup>3</sup>d'eau sans les taxes est de 2.20 €.

### **Délibération : Présentation du rapport d'activité - année 2014**

**VU** la loi 95-101 du 2 février 1995 et le décret 95-635 du 6 mai 1995,

**APRES** avoir entendu les explications qui lui ont été fournies par Monsieur Benoît GOEPFERT,

**VU** le rapport établi par le SIAEP,

**APRES** en avoir discuté,

### **Le Conseil Municipal**

**PREND** acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau de l'exercice 2014 établi par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Heimsbrunn et Environs.

---oOo---



## 9) DIVERS

### Projet de bornes électriques

Afin d'encourager l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables, l'Etat a lancé des appels à manifestations d'intérêt sur les infrastructures de recharge. Seuls 15 porteurs de projet à travers l'Alsace seront retenus par l'ADEME. Le nombre de porteurs de projet étant limité à 15, contrairement au nombre de bornes, le PETR du Pays du Sundgau propose d'être porteurs de projet.

Les conditions :

Il convient de garantir l'accès 24h/24 et 7j/7 au public.

Le dispositif doit être interopérable afin que tout Européen puisse s'y brancher.

Pendant 2 ans, la collectivité ne pourra pas facturer l'électricité aux utilisateurs, mais pourra louer la place de parking.

Trois types de bornes et de durées de recharge existent :

- chargement très rapide
- chargement entre 2 heures et 4 heures
- chargement de 12 heures.

Tous les véhicules ne supportent pas le chargement rapide.

Le prix unitaire net hors taxes 6 900 € ou 7 500 € (travaux de génie civil non compris).

L'ADEME finance à hauteur de 50 % pour une borne avec un plafond de 3 000 €, sans limitation du nombre de bornes.

Une réponse était à donner au Pays du Sundgau avant le 26 juin. La municipalité a donné son accord pour l'implantation d'une borne à Illfurth sous réserve de l'accord du conseil. 13 conseillers étant contre, notre candidature sera retirée.

----

### Déjections canines

Le problème de l'interdiction des déjections canines relève de la compétence de la mairie, responsable de la salubrité publique

Les installations mises en place ne sont pas utilisées route d'Altkirch, rue du Gué et près de l'église. La seule utilisée est celle au bout de la rue des Vergers.

Vu les nuisances occasionnées, le conseil décide de diffuser un tract à l'ensemble de la population en y rappelant la réglementation. Si la situation perdure, le maire pourra prendre un arrêté pénalisant les contrevenants.

---

## **CHASSE**

### **Renouvellement des gardes-chasses bénévoles.**

Monsieur Pierre WENGER, président de l'association cynégétique du Forst demande que messieurs Marcel HERTZOG, né le 7 septembre 1953 à Mulhouse, domicilié 9 rue Auweg à Heidwiller  
Dominique KNECHT, né le 26 mai 1959 à Mulhouse, domicilié 19 rue d'Illfurth à Spechbach-le-Bas  
Monsieur Jean-Paul MEYER, né le 18 février 1952 à Spechbach-le-Haut, domicilié 7 Place de la Vieille Cure à Illfurth

Soient nommés gardes-chasses bénévoles sur le lot n° 15201, soit le lot de chasse n° 1 de la commune.

### **Délibération : CHASSE lot n°1 – Agrément de garde-chasse**

**Vu** la demande présentée par Monsieur Pierre WENGER, président de l'association cynégétique du Forst, adjudicataire du lot de chasse n° 01

Après délibération

#### **Le Conseil Municipal**

<b>POUR</b>	<b>23</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

**DONNE** un avis favorable pour l'agrément de :

- Monsieur Marcel HERTZOG, né le 7 septembre 1953 à Mulhouse, domicilié 9 rue Auweg à Heidwiller
- Monsieur Dominique KNECHT, né le 26 mai 1959 à Mulhouse, domicilié 19 rue d'Illfurth à Spechbach-le-Bas
- Monsieur Jean-Paul MEYER, né le 18 février 1952 à Spechbach-le-Haut, domicilié 7 Place de la Vieille Cure à Illfurth

en qualité de gardes-chasse bénévoles sur le lot n° 15201 (lot 1) de la commune.

----

#### **Remerciements reçus**

Madame Suzy WETTERER et famille  
Madame Yvonne WIMMER, 90 ans  
Monsieur Gilbert NUNINGER, 77 ans  
Madame Alice DOCKWILLER, 80 ans

---

#### **Amélioration du service à la population**

Un point accueil sera installé au rez-de-chaussée de la mairie aux heures habituelles d'ouverture au public.

---

## **Séminaire**

Le prochain séminaire aura lieu le 26 septembre prochain.

Quelques points à débattre : présentation des Brigades Vertes – devenir du centre et de l'ancienne école maternelle – normes d'accessibilités – visite des locaux communaux – visite du ban communal - réunion publique

---

Les points de l'ordre du jour étant épuisés et plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 21h45.